



**Notre-Dame-du-Laus**

COMMUNIQUÉ  
Pour diffusion immédiate

## **COVID-19 : LEVÉE DES BARRAGES ROUTIERS POUR LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Notre-Dame-du-Laus, le lundi 11 mai 2020 – **Dans le cadre du plan de réouverture graduelle des régions du Québec, la levée des barrages routiers pour la région des Laurentides est en vigueur depuis le 4 mai dernier. La Municipalité de Notre-Dame-du-Laus tient toutefois à rappeler qu'il ne s'agit pas d'une réouverture complète et que seuls les déplacements jugés essentiels sont autorisés.**

La réouverture des commerces ayant pignon sur rue a aussi été annoncée. Comme le mentionnait Mme Guilbaut, vice première ministre, en conférence de presse, ce déconfinement ne veut pas dire relâchement, et l'ouverture des frontières doit s'effectuer dans le respect des mesures sanitaires en place. En effet, le gouvernement du Québec demande d'éviter de se déplacer d'une région à l'autre ou d'une ville à l'autre, sauf en cas de nécessité. Ces déplacements devraient se limiter à ceux liés à des raisons médicales et au travail, dans un contexte où le télétravail n'est pas possible.

Des conditions ont été clairement énoncées par le Ministère de la Sécurité publique concernant les villégiateurs qui pourront se rendre à leur chalet : « Si vous devez vous rendre à votre chalet, allez à l'épicerie avant. N'invitez personne, sauf votre famille qui réside dans votre demeure. Une fois au chalet, ne vous déplacez pas sauf en cas de dernier recours. Planifiez votre séjour. » écrit le ministère.

La location de résidences de tourisme à court terme ainsi que les rassemblements intérieurs et extérieurs demeurent aussi prohibés jusqu'à nouvel ordre.

« Jusqu'à maintenant, la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus a été épargnée. Pour conserver cet état, bien que nous ayons hâte de revoir les villégiateurs et les touristes, nous demandons à tous de ne pas relâcher les mesures de la santé publique. Encore une fois, c'est par un effort collectif que nous y arriverons. » mentionne Stéphane, Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus.

La municipalité recommande le port du masque dans les lieux publics et dans les commerces. Le masque est une mesure qui vient s'ajouter à celles déjà en place, telles que le lavage des mains et la distanciation sociale.

### **Services municipaux**

En date du 11 mai, les édifices municipaux restent fermés au public. Les services essentiels sont maintenus, dont le service de l'urbanisme. Les citoyens peuvent recourir à ces services par



## Notre-Dame-du-Laus

téléphone (819 767-2247) ou par courriel ([reception@mun-ndl.ca](mailto:reception@mun-ndl.ca)) du mardi au vendredi de 9 h à 16 h.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site web de la municipalité au <https://www.notre-dame-du-laus.ca/covid-19>.

-30-

Valérie Levasseur  
Agente de communication  
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus  
[communication@mun-ndl.ca](mailto:communication@mun-ndl.ca)